

SYSTEME DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE ROUTE UCI 2025

Le Comité Directeur de l'UCI fixe chaque année le système de qualification.

Epreuves en ligne individuelles

Hommes Elite

Le système de qualification s'utilise et s'applique dans l'ordre des dispositions ci-après numérotées de 1 à 6.

- 1. Qualification selon le Classement Mondial UCI par nations établi au 19 août 2025 (200 partants)
 - A. Les nations classées de 1 à 10 bénéficient de 8 partants (80 partants)
 - B. Les nations classées de 11 à 20 bénéficient de 6 partants (60 partants)
 - C. Les nations classées de 21 à 30 bénéficient de 4 partants (40 partants)
 - D. Les nations classées de 31 à 50 bénéficient d'1 partant (20 partants)

Qualification selon le Classement Mondial UCI individuel *

Les nations des coureurs classés parmi les 200 premiers au Classement Mondial UCI individuel au 19 août 2025 non encore qualifiées après application de la disposition 1, bénéficient d'1 partant.

3. Champions Olympique et Continentaux en titre *

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 8 coureurs partants au travers de la disposition 1, le Champion Olympique sur Route Hommes Elite de course en ligne en titre et les Champions Continentaux Hommes Elite de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions en titre ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

Toutefois, au travers de cette disposition, une nation ne peut obtenir qu'un seul quota supplémentaire. Si une nation a plusieurs Champions, le choix du quota lui appartient.

4. Champion du Monde UCI en titre *

Le Champion du Monde Route UCI Hommes Elite de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre, en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par le Champion en titre ne peut pas être utilisé par un autre coureur.



5. Nation organisatrice *

À moins que la nation organisatrice des Championnats du Monde ait déjà qualifié un minimum de 6 coureurs partants au travers des dispositions 1 à 4, elle bénéficie de 6 partants.

6. <u>Confirmation de l'utilisation des quotas</u>

Les nations qualifiées devront confirmer l'utilisation totale ou partielle de leur(s) quota(s) avant le 29 août 2025 en envoyant un email à l'adresse rwc@uci.ch.

Tout quota non-confirmé sera considéré comme non utilisé par la nation concernée.

7. Système de réallocation

La réallocation s'applique uniquement si moins de 200 quotas ont été alloués et confirmés après application des dispositions 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Le nombre de quotas à réallouer est déterminé en déduisant le nombre de quotas déjà distribués et confirmés après application des dispositions 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du nombre total de coureurs admis en course (200).

Les quotas disponibles seront réalloués - à raison d'1 quota supplémentaire par nations - aux nations qualifiées au travers de la disposition 1. D, c'est-à-dire les nations classées de 31 à 50 au Classement Mondial UCI par nations au 19 août 2025 et ayant confirmé l'utilisation de leur quota ; la réallocation s'effectuera dans l'ordre du classement et les nations qui se seront vu attribuer un quota supplémentaire au travers du système de réallocation devront confirmer l'utilisation de ce quota.

8. <u>Invitations</u>

L'UCI se réserve le droit d'attribuer à un maximum de 3 nations non qualifiées, l'opportunité de bénéficier d'1 coureur partant. Les nations intéressées devront déposer une demande d'invitation avant le 29 août 2025 en envoyant un email à l'adresse rwc@uci.ch. Les nations retenues seront informées individuellement.

* Par l'application des dispositions 2, 3, 4 et 5, des quotas au-delà du nombre maximal de 200 coureurs peuvent être attribués.



Hommes Moins de 23 ans

Le système de qualification s'utilise et s'applique dans l'ordre des dispositions ci-après numérotées de 1 à 8.

- 1. Qualification selon les classements par nations Hommes Moins de 23 ans des circuits continentaux établis au 19 août 2025
 - Les 5 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Africa Tour : la nation classée à la 1^{ère} place bénéficie de 5 partants ;
 la nation classée à la 2^{ème} place bénéficie de 4 partants ;
 les nations classées de la 3^{ème} à la 5^{ème} place bénéficient de 3 partants.
 - Les 10 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI America Tour: les nations classées de la 1ère à la 3ème place bénéficient de 5 partants;
 les nations classées de la 4ème à la 6ème place bénéficient de 4 partants;
 les nations classées de la 7ème à la 10ème place bénéficient de 3 partants.
 - Les 7 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Asia Tour : les nations classées de la 1^{ère} à la 2^{ème} place bénéficient de 5 partants ; les nations classées de la 3^{ème} à la 4^{ème} place bénéficient de 4 partants ; les nations classées de la 5^{ème} à la 7^{ème} place bénéficient de 3 partants.
 - Les 27 premières nations au classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Europe Tour : les nations classées de la 1^{ère} à la 15^{ème} place bénéficient de 5 partants ; les nations classées de la 16^{ème} à la 20^{ème} place bénéficient de 4 partants ; les nations classées de la 21^{ème} à la 27^{ème} place bénéficient de 3 partants.
 - Les 2 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Oceania Tour : la nation classée à la 1^{ère} place bénéficie de 5 partants ; la nation classée à la 2^{ème} place bénéficie de 3 partants.
- 2. <u>Qualification selon les classements individuels Hommes Elite des circuits continentaux établis au 19</u> août 2025
 - Les nations africaines non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 60 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Africa Tour bénéficient d'1 partant.
 - Les nations américaines non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 200 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI America Tour bénéficient d'1 partant.
 - Les nations asiatiques non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 150 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Asia Tour bénéficient d'1 partant.



- Les nations européennes non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 400 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Europe Tour bénéficient d'1 partant.
- Les nations océaniennes non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 20 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Oceania Tour bénéficient d'1 partant.

3. Qualification selon le classement de la Coupe des Nations U23 UCI établi au 19 août 2025

Une nation classée au classement de la Coupe des Nations U23 UCI <u>établi au 19 août 2025</u> et non encore qualifiée au travers des dispositions 1 et 2 bénéficie d'1 partant.

4. Quotas supplémentaires

Les 5 premières nations du classement de la Coupe des Nations U23 UCI <u>établi au 19 août 2025</u> peuvent aligner 1 coureur supplémentaire.

5. <u>Champions Continentaux en titre</u>

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 6 coureurs partants au travers des dispositions 1 et 4, les Champions Continentaux Hommes Moins de 23 ans de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions en titre ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

6. Champion du Monde UCI en titre

Le Champion du Monde Route UCI Hommes Moins de 23 ans de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre, en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par le Champion en titre ne peut pas être utilisé par un autre coureur.

7. Nation organisatrice

A moins que la nation organisatrice des Championnats du Monde ait déjà qualifié un minimum de 4 coureurs partants au travers des dispositions 1 à 6, elle bénéficie de 4 partants.

8. <u>Invitations</u>

L'UCI se réserve le droit d'attribuer à un maximum de 3 nations non qualifiées, l'opportunité de bénéficier d'1 coureur partant. Les nations intéressées devront déposer une demande d'invitation avant le 29 août 2025 en envoyant un email à l'adresse rwc@uci.ch. Les nations retenues seront informées individuellement.



Rappel du nouveau règlement UCI

9.2.013. Les coureurs de moins de 23 ans qui sont inscrits dans une UCI WorldTeam ou une UCI ProTeam ne sont pas autorisés à participer à la course sur route individuelle pour les coureurs de moins de 23 ans.

Cette restriction ne s'applique pas aux coureurs de moins de 23 ans inscrits en tant que stagiaires au sein des UCI WorldTeams ou UCI ProTeams conformément aux articles 2.15.110bis ou 2.16.033.



Hommes Juniors

- 1. Qualification selon le classement de la Coupe des Nations Hommes Juniors UCI établi au 19 août 2025
 - Les nations classées de la 1^{ère} à la 10^{ème} place bénéficient de 5 partants.
 - Les nations classées de la 11^{ème} à la 15^{ème} place bénéficient de 4 partants.
 - Les nations classées de la 16^{ème} à la 25^{ème} place bénéficient de 3 partants.
 - Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 2 partants.

2. <u>Champions Continentaux en titre</u>

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 5 coureurs partants au travers de la disposition 1, les Champions Continentaux Hommes Juniors de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions en titre ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

3. Champion du Monde UCI en titre

Le Champion du Monde Route UCI Hommes Juniors de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre, en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par le Champion en titre ne peut pas être utilisé par un autre coureur.



Femmes Elite

- 1. Qualification selon le classement Mondial UCI par nations établi au 19 août 2025
 - Les nations classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place bénéficient de 7 partants. (35 partants)
 - Les nations classées de la 6^{ème} à la 15^{ème} place bénéficient de 6 partants. (60 partants)
 - Les nations classées de la 16^{ème} à la 20^{ème} place bénéficient de 5 partants. (25 partants)
 - Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 3 partants.

2. <u>Champions Olympique et Continentaux en titre</u>

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 7 coureurs partants au travers de la disposition 1, le Champion Olympique sur Route Femmes Elite de course en ligne en titre et les Champions Continentaux Femmes Elite de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions en titre ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

Toutefois, au travers de cette disposition, une nation ne peut obtenir qu'un seul quota supplémentaire. Si une nation a plusieurs Champions, le choix du quota lui appartient.

3. Champion du Monde UCI en titre

Le Champion du Monde Route UCI Femmes Elite de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par le Champion en titre ne peut pas être utilisé par un autre coureur.

4. <u>Nation organisatrice</u>

A moins que la nation organisatrice des Championnats du Monde ait déjà qualifié un minimum de 4 coureurs partants au travers des dispositions 1 à 3, elle bénéficie de 4 partants.



Femmes Moins de 23 ans

1. Chaque nation bénéficie de 5 partants

2. Champions Continentaux en titre

Les Champions Continentaux Femmes Moins de 23 ans de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre, en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions en titre ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

3. <u>Champion du Monde UCI en titre</u>

Le Champion du Monde Route UCI Femmes Moins de 23 ans de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par le Champion en titre ne peut pas être utilisé par un autre coureur.

Clarification nouveau règlement UCI

Étant donné que l'édition 2025 marquera la première course individuelle Women Under 23 aux Championnats du Monde Route UCI, la clause 9.2.015.quarter du règlement UCI ne prendra effet qu'à partir de l'édition 2026.



Femmes Juniors

- 4. Qualification selon le classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI établi au 19 août 2025
 - Les nations classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place bénéficient de 5 partants.
 - Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 4 partants.

5. Champions Continentaux en titre

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 5 coureurs partants au travers de la disposition 1, les Champions Continentaux Femmes Juniors de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre, en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions en titre ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

6. Champion du Monde UCI en titre

Le Champion du Monde Route UCI Femmes Juniors de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par le Champion en titre ne peut pas être utilisé par un autre coureur.



Epreuve contre-la-montre individuelle

Toutes catégories

Chaque nation bénéficie de 2 partants.

Les Champions du Monde UCI en titre, les Champions Olympiques en titre et les Champions Continentaux en titre de contre-la-montre individuel peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre (dans la catégorie dans laquelle ils ont obtenus leur titre), en sus du quota alloué à leur nation au travers du présent système de qualification. Ils ne peuvent pas être remplacés par un autre coureur.

Epreuve contre-la-montre par équipes - Relais mixte

Les nations intéressées à participer à cette épreuve devront déposer une demande d'invitation avant le 1^{er} juin 2025 en envoyant un email à l'adresse <u>rwc@uci.ch</u>. Les nations retenues seront informées individuellement.



<u>Tableau de correspondance entre le nombre de coureurs partants et le nombre de</u> coureurs inscrits pour toutes les épreuves individuelles

Nombre de	Nombre de coureurs
coureurs	maximum inscrits
enregistrés	
autorisés à	
prendre le départ	
9	14
8	13
7	11
6	9
5	8
4	7
3	6
2	4
1	2

INSCRIPTION POUR LES FÉDÉRATIONS NATIONALES

L'enregistrement pour les inscriptions en ligne débutera le **22 août 2025 à 12:00 (GMT+2)** sur le nouveau site internet de l'UCI : https://dataride.tech.uci.ch/ (enregistrement des coureurs et directeurs sportifs). Si les fédérations nationales n'ont pas encore d'identifiants, merci de demander un accès en remplissant le formulaire suivant : Access Request UCI Regonline.

Dans tous les cas, l'UCI doit recevoir les inscriptions dans le délai précisé par **l'Article 9.2.004 du Règlement UCI**. Toutes les demandes (Hommes Elite, Femmes Elite, Hommes Moins de 23 ans, Femmes Moins de 23 ans, Hommes Juniors, Femmes Juniors – CLM INDIVIDUEL ET COURSE EN LIGNE) doivent être reçues <u>avant le</u> 12 septembre 2022 à 12:00 (GMT+2). Passé ce délai, aucune inscription ne sera acceptée.

Version originale en français.